



Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
Observatoire Economique et Social des Pêches



**Bulletin
d'Information
et d'Analyse**

1er Semestre 2019



Observatoire Economique et Social des Pêches

Créé par arrêté N ° 265 du 09 avril 2018

L'Observatoire Economique et Social des Pêches est chargé, en particulier, de:

- Mettre en place un mécanisme permanent de suivi économique et social du secteur des pêches;
- Définir un cadre réglementaire et institutionnel permettant d'assurer le suivi et l'évaluation socio-économique du secteur des pêches et de ses performances;
- Elaborer des cahiers de charges dans le cadre de partenariats avec les producteurs et les utilisateurs des données du secteur;
- Assurer la publication régulière des notes de conjoncture et des rapports sur les performances du secteur de la pêche et sa contribution à l'économie nationale.

Composition du Comité technique de l'Observatoire Economique et Social des Pêches

Président:

Secrétaire général du ministère de la pêche et de l'économie maritime

Membres:

- Le Commandant de la Garde Côtes Mauritaniennes;
- LE Directeur Général de l'Exploitation des Ressources Halieutiques;
- Le Directeur de la Marine Marchande;
- Directeur de l'Aménagement des Ressources Halieutiques et des Etudes;
- Le Directeur de Développement et de Valorisation des produits de Pêches;
- Le Directeur de la Pêche Continentale et de la Pisciculture;
- Directeur de la Programmation et de la Coopération;
- Un représentant de l'IMROP;
- Un représentant de l'OISPA;
- Un représentant de la Société Mauritanienne de Commercialisation des Poissons (SMCP);
- Un représentant du Ministère Chargé de l'Economie;
- Un représentant de la Banque Centrale de Mauritanie;
- Le Coordonnateur du PRAO;
- Un représentant de l'Office National des Statistiques (ONS);
- Un représentant de la Confédération Nationale du Patronat Mauritanien;

Equipe de travail de l'Observatoire Economique et Social des Pêches

Coordinateur : Abderahmane Boujema

Responsable des statistiques et des recherches: Dadah Ahmed Babou

Experts:

- Mohamed Lemine Abdel Hamid, économiste
- Ahmedou Mohamed El Moustapha, expert halieute

En plus du personnel d'appui de l'OESP.

Table des matières

<u>Accronymes</u>	4
<u>Définitions</u>	5
<u>Mot du président</u>	6
<u>1. La réforme du système d'exploitation des pêches</u>	7
<u>1.1. Total Admissible des Captures</u>	7
<u>1.2. Les concessions de droit d'usage par segment de pêche</u>	7
<u>2. Evolution des captures de la pêche maritime</u>	8
<u>3. Exportations de la pêche</u>	9
<u>3.1. Synthèse du volume des exportations</u>	9
<u>3.2. Synthèse de la valeur des exportations</u>	9
<u>3.3. Exportations trimestrielles en volume</u>	10
<u>3.4. Exportations trimestrielles en valeur</u>	10
<u>3.5. Exportations mensuelles en volume</u>	11
<u>3.6. Exportations mensuelles en valeur</u>	13
<u>Variation de poids et valeur par produits exportés en 2018 et 2019</u>	16
<u>Variation de poids et valeur par destination d'exportation en 2018-2019</u>	16
<u>Les marchés et les prix à l'exportation</u>	16
<u>«Eau de colle» : un produit issu des farines et huiles de poisson</u>	18

Acronymes

CEPH	Céphalopodes
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
CONS	Conserve
CTS	Comité Technique des Statistiques
DARE	Direction de l'Aménagement des Ressources et des Etudes
DDVP	Direction du Développement et de la Valorisation des Produits
DEM	Demersaux
DGD	Direction Générale des Douanes
DGD	Direction Générale des douanes
DMM	Direction de la Marine Marchande
DPCP	Direction de la Pêche Continentale et de la Pisciculture
GCM	Garde Côtes Mauritanienne
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
KG	Kilogramme
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEFDGI	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale des Impôts
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MSY	Maximum Sustainable Yield
NDB	Nouadhibou
NKTT	Nouakchott
OESP	Observatoire Economique et Social des Pêches
ONISPA	Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture
ONS	Office National des Statistiques
PA	Pêche Artisanale
PC	Pêche Côtière
PEL	Pélagiques
PH	Pêche Hauturière
PIB	Produit Intérieur Brut
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson
SNDP	Société Nationale de Distribution de Poisson
SSF	Salé Séché Fumé
SSPAC	Système de Suivi de la pêche Artisanale et Côtière
T	Tonne
TAC	Total Admissible des Captures
VA	Valeur ajoutée

Définitions

La pêche : Désigne l'acte ou la tentative de capturer, extraire ou tuer, par quelque procédé que ce soit, des espèces vivantes dont le milieu de vie normal ou le plus fréquent est l'eau.

Pêche de subsistance : est celle pratiquée sous la forme traditionnelle, elle a pour but principal l'obtention d'espèces comestibles pour la subsistance du pêcheur et de sa famille et ne donne pas lieu à la vente de la majeure partie des captures.

Pêche commerciale : est pratiquée dans un but lucratif.

Pêche artisanale maritime : désigne toute pêche, s'exerçant à pied ou à l'aide de navires pontés ou non pontés de longueur hors-tout (LHT) inférieure ou égale à quatorze (14) mètres non motorisés ou ayant un moteur de puissance inférieure ou égale à 150 chevaux et opérant avec des engins de pêche passifs, à l'exception de la senne tournante coulissante.

Pêche côtière: désigne toute pêche exercée par un navire (i) de longueur inférieure ou égale à 26 mètres et ne remplissant pas les conditions spécifiques de la pêche artisanale pour les Céphalopodes, Crustacés, Poissons de fonds et (ii) de longueur strictement inférieure à 60 m pour les pélagiques. Les navires de pêche côtière opèrent avec des engins passifs ou non à l'exception du chalut de fond et de la drague.

Pêche hauturière: désigne toute pêche commerciale pratiquée à l'aide de navires ayant des caractéristiques autres que celles de la pêche artisanale ou de la pêche côtière.

Le régime national : constitue le régime de principe pour l'exploitation des ressources halieutiques des eaux sous juridictions mauritaniennes.

Le régime étranger : est un régime d'exploitation exceptionnel accordé à tout concessionnaire disposant d'un droit d'usage alloué dans le cadre d'accords internationaux de pêche ou autres arrangements avec un pays tiers, un groupe de pays ou une entité privée étrangère.

Etablissement de traitement et de transformation de produits de pêche : tout local ou installation à terre ou à bord, dans lequel des produits de pêche sont traités, manipulés, entreposés, mis en boîte, séchés, mis en saumure, salés, fumés, réfrigérés, mis en glace ou congelés ou traités de toute autre manière, à des fins commerciales.

TAC (Total Admissible des Captures): Désigne la quantité des captures de ressources halieutiques autorisée pendant une période donnée.

MSY (Maximum Sustainable Yield) : correspond à la capture annuelle la plus élevée possible, qui peut être maintenue au fil du temps, en maintenant le stock à un niveau produisant une croissance maximale. Le MSY fait référence à un état d'équilibre hypothétique entre la population exploitée et l'activité de pêche.

Produits congelés : Tout produit ayant subi une congélation permettant d'obtenir à cœur une température inférieure ou au plus égale à -18°C , après stabilisation thermique.

Farines et huiles de poisson : produits finis obtenus à partir des rebus des usines de transformation et des rejets de poisson entier frais, notamment les petits pélagiques.

Produits frais ou vivants, produits entiers ou préparés : produit n'ayant subi en vue de sa conservation, aucun traitement, autre que la réfrigération/ produits capturés et maintenus vivants, comme les langoustes vertes et langoustes roses.

Mot du Président

Les ressources halieutiques de notre Zone Economique Exclusive (ZEE) constituent un patrimoine national que les pouvoirs publics ont obligation de gérer pour le bien être de la collectivité nationale. L'exploitation et la valorisation de cette richesse naturelle renouvelable mettent en jeu des intérêts publics et privés d'ordre économique, financier et social, considérables et parfois conflictuels.

Conscient de ces enjeux et challenges, l'Etat a mis en place la Stratégie Nationale de Gestion Responsable pour un Développement Durable des Pêches et de l'Economie Maritime pour la période 2015 – 2019, visait, en termes d'objectif global, de tirer du potentiel halieutique du pays, et de façon durable, le maximum de bénéfices et de participer plus activement aux efforts de développement d'une économie bleue inclusive, source de richesse et d'emplois.

La mise en œuvre de cette stratégie, a fait ressortir des résultats qui ont été globalement satisfaisants, notamment en termes de la mise en œuvre d'une réforme du système de gestion, de développement des grands chantiers d'infrastructures portuaires et d'amélioration substantielle de la contribution du secteur aux différents agrégats macroéconomiques, mais aussi de ses apports à l'emploi et à la sécurité alimentaire.

Concernant l'intégration du secteur à l'économie nationale, la stratégie 2015-2019 a permis d'accroître, considérablement, les débarquements des captures sur le sol mauritanien, notamment des petits pélagiques, ce qui a occasionné une amélioration substantielle de la contribution du secteur aux différents agrégats macro-économiques (recettes, PIB, devises), d'une part et à l'emploi, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté, d'autre part.

Les indicateurs sur le secteur des pêches corroborent les résultats cités plus haut et qui paraissent dans ces publications et par conséquent témoignent de l'atteinte des objectifs visés par le département.

Une nouvelle stratégie de pêche est en cours d'élaboration sur la base d'une réflexion endogène et réalisée par des experts nationaux et inclusif par la participation et l'implication de tous les acteurs du secteur des pêches maritimes, des partenaires techniques et financiers, des parties prenantes et de la société civile.

Cette nouvelle stratégie 2020-2024 est basée sur des chantiers prioritaires autour de trois principaux axes:

Axe 1 : Préservation de la ressource et du milieu marin et côtier par le renforcement des capacités de la recherche, du suivi, contrôle et surveillance.

Axe 2 : Développement des activités de pêches et des chaînes de valeurs durables.

Axe 3 : Amélioration de la gouvernance et de la compétitivité du secteur

1. La réforme du système d'exploitation des pêches

Le secteur des pêches a connu une réforme importante introduisant un nouveau paradigme de gestion des pêches basé sur le système de quotas conduisant à l'élaboration d'une nouvelle Stratégie Nationale de Gestion Responsable pour un Développement Durable des Pêches et de l'Economie Maritime pour la période 2015-2019 qui visait trois objectifs principaux : (i) la gestion durable des ressources halieutiques, (ii) l'intégration du secteur à l'économie nationale et (iii) un partage équitable de la rente générée par le secteur.

Le nouveau cadre juridique de gestion de la ressource vise essentiellement à préserver la ressource en limitant le niveau d'extraction au potentiel permmissible afin de permettre un renouvellement des stocks, à travers une gestion durable de notre ressource halieutique. Un taux admissible de capture (TAC) déduit du MSY est déterminé, par les scientifiques pour les différentes pêcheries.

A cet effet, un droit d'accès à la ressource est concédé pour extraire une quantité déterminée (quota) pour une pêcherie définie et dans le cadre d'une zone délimitée suivant le segment de pêche.

Dans ce cadre, un quota est attribué aux concessionnaires, en fonction de l'état de la ressource ciblée et du niveau de l'investissement consentis, de manière à assurer une continuité de l'activité des flottilles nationales de pêche.

Dans ce cadre, un quota est attribué aux concessionnaires, en fonction de l'état de la ressource ciblée et du niveau de l'investissement consentis, de manière à assurer une continuité de l'activité des flottilles nationales de pêche.

1.1. Total Admissible des Captures

Tableau 1. TAC par pêcherie

Pêcherie	TAC
Céphalopodes	42 700
Crevettes	7 200
Démersaux	87 000
Merlu	10 093
Petits Pélagiques	1 353 000
Crabes	400
Thons	24 000
Langouste Rose	240
Praires	350 000
Total (tonnes)	1 874 540

Source : DARE

1.2. Les attributions de licences

Au total 3641 licences ont été délivrées au premier semestre de 2019 (figure 1). Près de 2492 de ces licences ont été attribuées au premier trimestre ce qui représente 68%, contre 1149 au deuxième (32%).

A l'échelle semestrielle, les licences artisanales établies au premier trimestre représentent 72% du total contre 28% au deuxième trimestre. Ce taux est de 63% contre 37% entre le premier et le deuxième trimestre respectivement pour ce qui concerne la pêche côtière. Pour la pêche hauturière, 47% des licences sont attribuées au premier trimestre contre 53% au deuxième.

Globalement, les licences artisanales représentent 82%, contre 11% pour la pêche côtière et 7% pour la pêche hauturière, au premier trimestre et 68%, contre 14% pour la pêche côtière et 18% pour la pêche hauturière, au deuxième. En moyenne, la pêche artisanale représente 75% des licences délivrées aux deux premiers trimestres contre 12% et 13% respectivement pour la pêche côtière et la pêche hauturière.

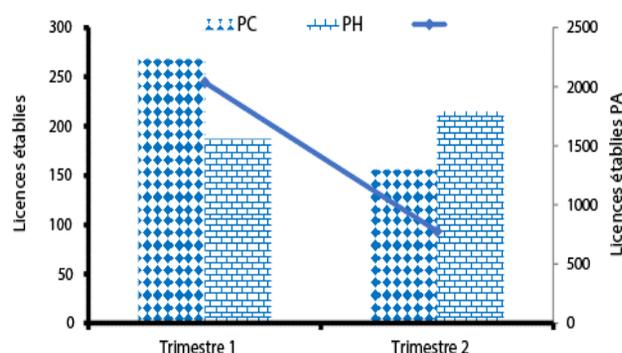


Figure 1. Licences par segment

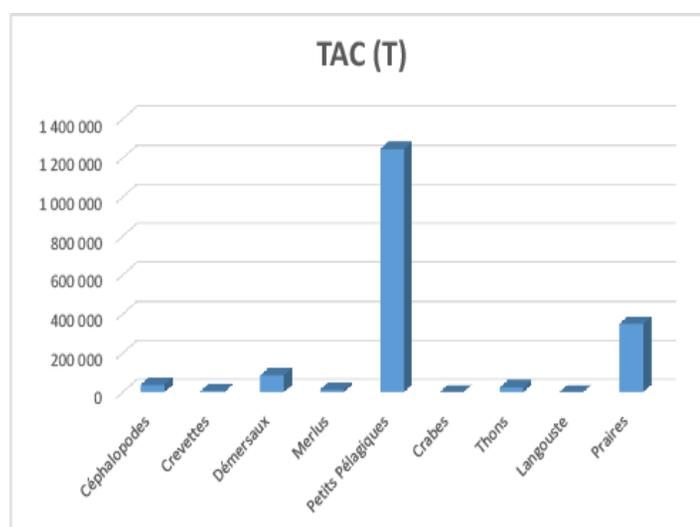


Figure 2. Total admissible des captures par pêcherie

2. Evolution des captures de la pêche maritime

Au premier semestre de 2019, les captures totales de la pêche hauturière et la pêche côtière ont atteint 550 000 tonnes toutes espèces confondues. Près de 52% de cette quantité est réalisée au premier trimestre. Ces captures sont largement dominées par de petits pélagiques qui constituent 94% de cette capture soit près de 520 000 tonnes. Les espèces démersales occupent la deuxième position avec une contribution de l'ordre de 4% soit 19 000 tonnes. Les captures des céphalopodes ont atteint 9774 tonnes durant la même période ce qui représente 2% de la capture totale du semestre. Près de 80% de la capture des céphalopodes est réalisée au premier trimestre. Les crustacés ont enregistré durant ce semestre une quantité totale de 1250 tonnes.

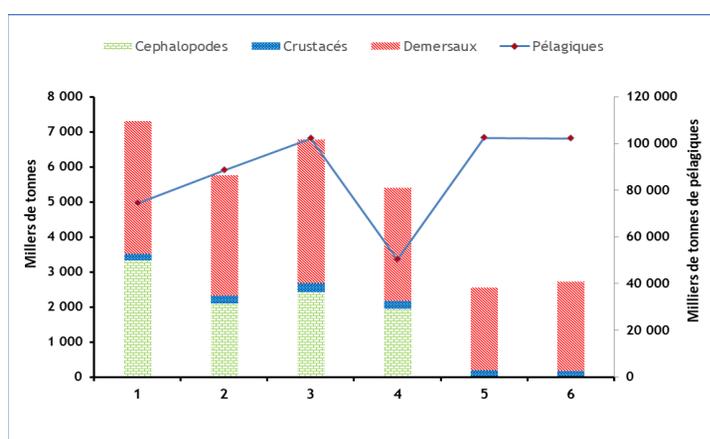


Figure 3: Captures par pêcherie

La représentation graphique de la fréquence des captures mensuelles des bateaux hauturiers et côtiers permet de visualiser des indicateurs de dispersion tels que la médiane et les quartiles mais aussi le niveau de captures pour lesquelles il y a de la masse, ce qui donne une indication sur les rendements des bateaux, ainsi :

- Pour les céphalopodes (Figure 4), les rendements sont meilleurs au premier trimestre avec la présence de captures relativement importantes et une médiane de près de 20 tonnes par mois.
- Pour les crustacés (Figure 5), les deux trimestres sont relativement similaires avec une prépondérance au niveau du deuxième trimestre.
- Concernant les bateaux « démersaux » (Figure 6), les rendements sont plus importants au premier trimestre avec des captures relativement exceptionnelles.
- Pour les pélagiques (Figure 7), des rendements faibles sont enregistrés aux deux trimestres (de la masse importante au tour de 25 tonnes), cependant, il semble que les captures sont globalement plus denses au deuxième avec des rendements de bateaux ponctuels plus importants au premier trimestre (jusqu'à 300 tonnes).

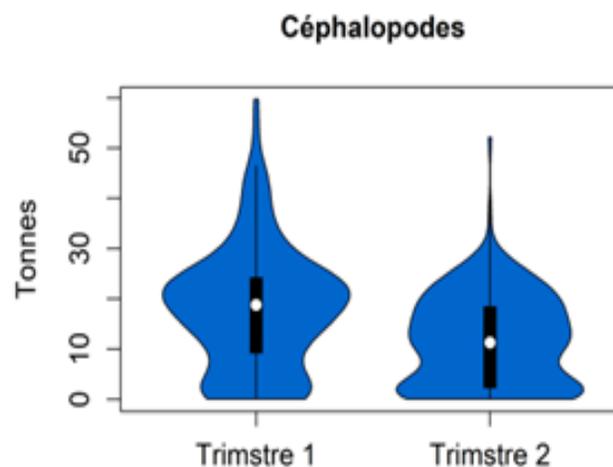


Figure 4. Densité des captures mensuelles des bateaux céphalopodiers

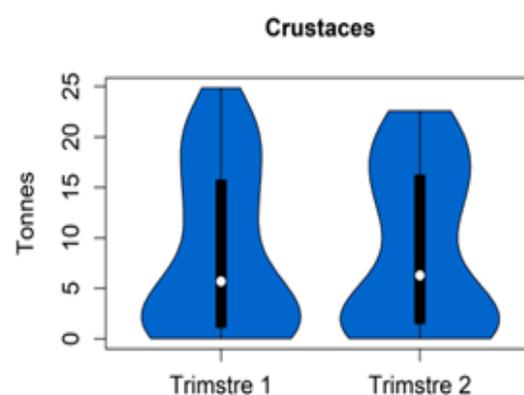


Figure 5. Densité des captures mensuelles des bateaux ciblant les crustacés

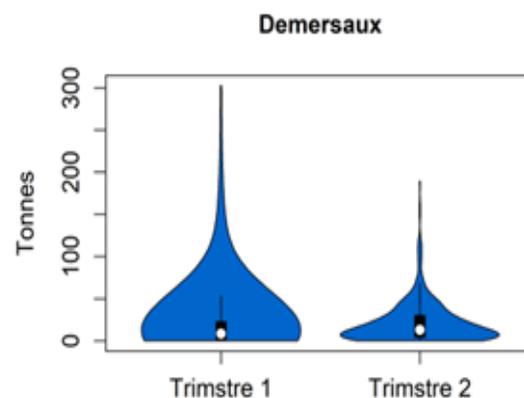


Figure 6. Densité des captures mensuelles des bateaux démersaux

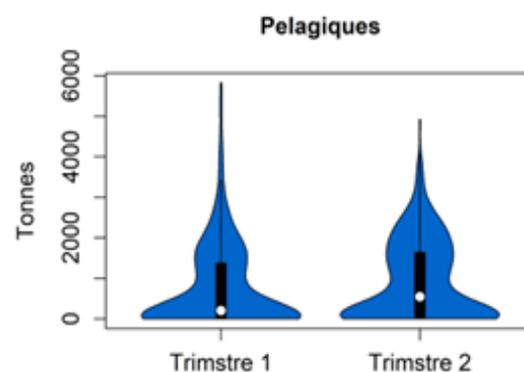


Figure 7. Densité des captures mensuelles des bateaux pélagiques

3. Exportations de la pêche

Les produits de la pêche mauritanienne destinée à l'exportation sont classés habituellement par les procédures douanières dans onze catégories (céphalopode, pélagique, crevette, langouste, démersales, farine et huile de poisson, divers poissons congelés, conserves et poisson salé-séché-fumé).

3.1. Synthèse du volume des exportations

Durant le premier semestre 2019, les exportations en volume sont augmentées d'environ 7% par rapport à la même période de 2018. Sur les six mois de 2019, seuls les mois de février et juin ont enregistré un niveau plus bas qu'en 2018 (figure X et X). Les produits destinés à l'Europe comme les céphalopodes et les poissons congelés et frais ont participé par 47% dans cette augmentation. Ils sont suivis du marché russe avec 38%, puis celui de l'Asie avec 25%. Le marché africain par contre a connu une diminution de -12% dans la même période enregistrée principalement au niveau du poisson des petits pélagiques. Le poids du marché américain est encore très faible (2%).

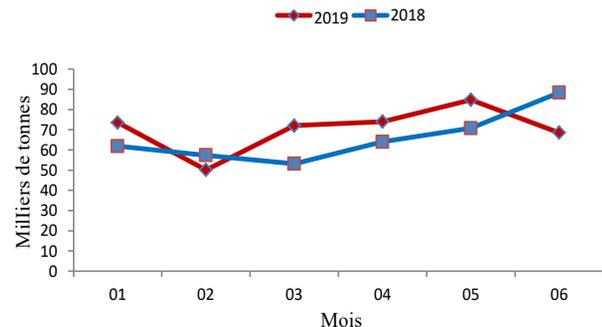


Figure 8 : volume des exportations par mois en 2019 et 2018

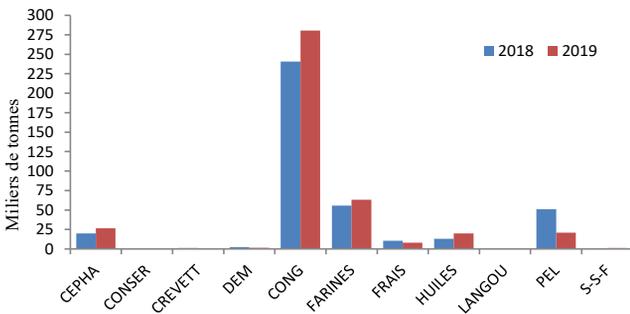


Figure 9 : Volume des exportations par type de produit en 2018-19

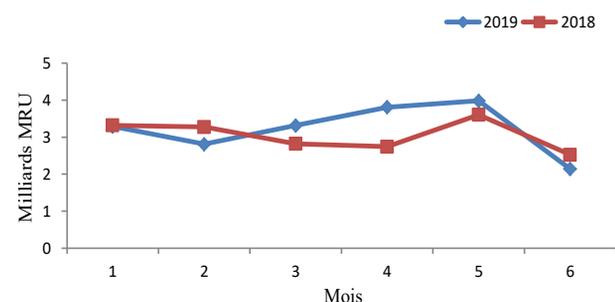


Figure 10 : Valeur des exportations par mois de 2019 et 2018

3.2. Synthèse de la valeur des exportations

Les exportations mauritaniennes des produits de la pêche ont généré des recettes de 19 Milliards MRU durant le premier semestre de 2019, enregistrant ainsi une augmentation de 5% par rapport à la même période de 2018. Ces recettes sont principalement dues à l'augmentation significative des valeurs des céphalopodes par environ 143% suivi par la farine (45%) et l'huile de poisson (35%). La valeur des autres produits a connu par contre une diminution, en particulier les petits pélagiques par -65% ce qui peut être expliqué par leur classification probable avec les divers congelés (figure 3 et 4).

Les fluctuations des valeurs restent faibles durant le premier semestre de 2019 sauf pour le mois de juin qui a connu une chute probablement en relation avec l'arrêt biologique et l'instabilité des prix. (Figure 10)

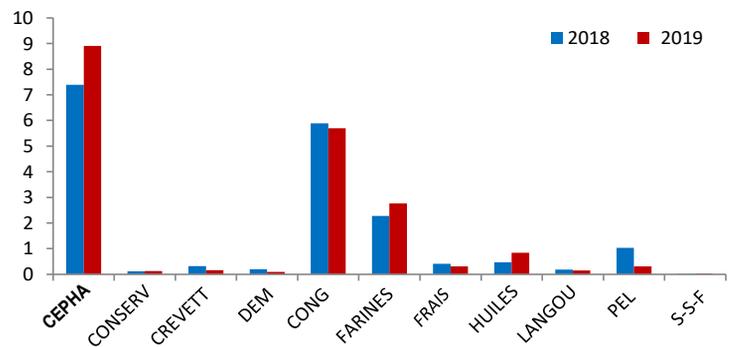


Figure 11 : Valeur des exportations par type de produit en 2019 et 2018

En termes de marché, l'Europe constitue le principal marché des produits halieutiques mauritaniens durant le premier semestre de 2019 avec une contribution aux valeurs totales des exportations de 46%. Il est suivi du marché asiatique avec 26%, puis le marché africain avec 16% et en fin le marché russe avec 12%. L'apport du marché américain est négligeable. On doit noter que le marché Européen, qui totalise 46% des valeurs n'absorbe que 18% des volumes. Ceci est dû à la nature des produits vendus sur ce marché, qui sont dominés par les céphalopodes à forte valeur marchande. À l'inverse, le marché africain qui absorbe 46% des volumes exportés génère seulement 16% des valeurs. Ceci est dû au fait que les produits exportés sur le marché africain sont pour la plupart dominés par les pélagiques et les divers poissons congelés dont la valeur marchande est faible.

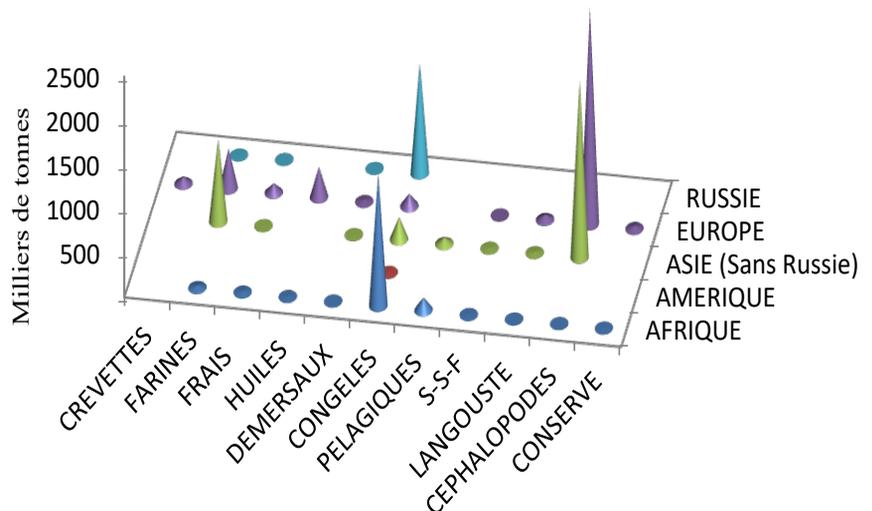


Figure 12 : volume des exportations par produit et par marché

3.3. Exportations trimestrielles en volume

Tableau 2. Premier trimestre (Tonne)

T1-2019	AFRIQUE	RUSSIE	EUROPE	ASIE (- Russie)	AMERI QUE	Total (tonnes)
CREVETTES	0	0	249	0	0	249
FARINES	889	300	10840	18972	0	31001
FRAIS	466	0	4001	3	1	4471
HUILES	24	0	11002	652	0	11678
DEMERSAUX	33	0	790	66	1	889
CONGELES	80298	37994	6334	3335	272	128233
PELAGIQUES	5505	0	0	534	0	6039
S-S-F	276	0	60	6	0	342
LANGOUSTE	0	0	350	17	0	367
CEPHALOPODES	92	0	9809	2331	0	12232
CONSERVE	0	0	254	0	0	255
Total (tonnes)	87582	38294	43689	25914	273	195754

Source : Douane

Tableau 3. Deuxième trimestre (Tonne)

T2-2019	AFRIQUE	RUSSIE	EUROPE	ASIE (- Russie)	AMERI QUE	Total (tonnes)
CREVETTES	0	0	288	0	0	288
FARINES	620	56	10318	21265	0	32259
FRAIS	629	0	2858	24	0	3510
HUILES	200	0	8151	0	0	8351
DEMERSAUX	26	1	436	52	0	515
CONGELES	96377	45666	2843	6913	402	152201
PELAGIQUES	10144	0	0	4815	0	14959
S-S-F	369	0	27	393	0	789
LANGOUSTE	0	0	298	48	0	346
CEPHALOPODES	28	0	7907	6175	0	14110
CONSERVE	9	0	98	0	0	107
Total (tonnes)	108402	45723	33223	39684	402	227435

Source : Douane

3.4. Exportations trimestrielles en valeur

Tableau 4. Premier trimestre (million MRU)

T1-2019	AFRIQUE	RUSSIE	EUROPE	ASIE (- Russie)	AMERI QUE	Total millions MRU
CREVETTES	0	0	72	0	0	72
FARINES	39	13	471	826	0	1349
FRAIS	12	0	170	0	0	182
HUILES	1	0	458	27	0	487
DEMERSAUX	2	0	58	4	0	65
CONGELES	1218	1034	185	114	3	2553
PELAGIQUES	80	0	0	8	0	88
S-S-F	3	0	4	0	0	8
LANGOUSTE	0	0	69	7	0	76
CEPHALOPODES	8	0	3606	832	0	4446
CONSERVE	0	0	93	0	0	93
Total (millions MRU)	1364	1047	5186	1818	4	9418

Source : Douane

Tableau 5. Deuxième trimestre (million MRU)

T2-2019	AFRIQUE	RUSSIE	EUROPE	ASIE (- Russie)	AMERI QUE	Total (millions MRU)
CREVETTES	0	0	83	0	0	83
FARINES	27	2	451	931	0	1412
FRAIS	15	0	106	1	0	121
HUILES	8	0	342	0	0	350
DEMERSAUX	1	0	22	3	0	26
CONGELES	1495	1252	141	248	6	3142
PELAGIQUES	143	0	0	70	0	213
S-S-F	5	0	1	9	0	14
LANGOUSTE	0	0	57	12	0	69
CEPHALOPODES	1	0	2460	2004	0	4465
CONSERVE	3	0	34	0	0	37
Total (millions MRU)	1699	1254	3697	3277	6	9933

Source : Douane

POULPE

Diagnose de l'espèce

Le poulpe a un corps mou, composé d'un manteau formé par un épais repli de tissus qui protège sa coquille. Il est prolongé de huit appendices long et musculeux appelés tentacules qui sont placés autour de la bouche. Ceux-ci servent à la locomotion et à la préhension. Les tentacules sont équipés de ventouses, sortes de disques adhésifs placés sur la face interne qui servent à la fixation et à la succion. Deux entonnoirs ou siphons, muscles tubulaires et légèrement coniques situés à l'ouverture de la cavité palléale, servent à l'oxygénation et à la propulsion lorsque le poulpe y projette violemment de l'eau.

Les yeux à l'acuité développée sont placés sur la partie supérieure du manteau. La bouche est équipée d'un bec puissant semblable à celui des perroquets. Le poulpe est doté de trois cœurs. Le cœur principal est secondé par deux cœurs branchiaux qui pompent le sang oxygéné par les branchies. Le poulpe possède la particularité de drainer un sang bleu à l'inverse des vertébrés. Non pas qu'il soit de sang noble, mais parce que ce dernier est dépourvu d'hémoglobine, qui est remplacé par l'hémocyanine.



Habitat du poulpe

Le poulpe vit généralement dans les eaux côtières des mers chaudes et tempérées. Il a un mode de vie benthique et s'abrite dans des anfractuosités rocheuses. Les diverses espèces appartenant au groupe des cirâtes vivent en haute mer jusqu'à 4.500 mètres de profondeur, et se retrouvent dans les mers froides.

Comportement du poulpe

Généralement, le poulpe vit tapi dans un creux de rocher. Le céphalopode possède la faculté d'homochromie. C'est-à-dire qu'il est capable d'adapter la couleur et la forme de sa peau en fonction de son environnement et de son humeur. Ses tissus contiennent des millions de chromatophores qui sont des cellules pigmentaires, lui permettant de changer de couleur. Il peut également adopter l'apparence de divers hôtes sous-marins et possède un véritable don de camouflage. Lorsqu'il se sent menacé, il projette violemment de l'eau au travers des siphons situés de part et d'autre de sa tête pour se propulser à la vitesse d'une voiture de course, tout en projetant une nuée d'encre noire qui lui permet de se dissimuler aux yeux de son poursuivant.

3.5. Exportations mensuelles en volume

Tableau 6: Volume des exportations au premier trimestre 2019 (T)

T1-volume (tonnes)	Mois	Afrique	Russie	Europe	Asie (-Russie)	Amérique	Total Général
CREVETTES	01	0	0	125	0	0	125
	02	0	0	23	0	0	23
	03	0	0	101	0	0	101
Total CREVETTES		0	0	249	0	0	249
FARINES	01	250	0	6304	5929	0	12482
	02	360	300	2228	4698	0	7586
	03	279	0	2308	8345	0	10933
Total FARINES		889	300	10840	18972	0	31001
FRAIS	01	243	0	1116	0	0	1359
	02	119	0	1395	0	0	1514
	03	104	0	1490	3	1	1597
Total FRAIS		466	0	4001	3	1	4471
HUILES	01	0	0	6151	652	0	6802
	02	24	0	2335	0	0	2359
	03	0	0	2516	0	0	2516
Total HUILES		24	0	11002	652	0	11678
DEMERSAUX	01	14	0	375	34	0	423
	02	14	0	321	20	1	356
	03	5	0	93	12	0	110
Total DEMERSAUX		33	0	790	66	1	889
CONGELES	01	28513	12625	4837	912	272	47158
	02	21072	9457	461	1244	0	32234
	03	30714	15912	1036	1179	0	48841
Total CONGELES		80298	37994	6334	3335	272	128233
PELAGIQUES	01	1927	0	0	0	0	1927
	02	916	0	0	534	0	1450
	03	2662	0	0	0	0	2662
Total PELAGIQUES		5505	0	0	534	0	6039
S-S-F	01	86	0	17	6	0	108
	02	124	0	31	0	0	155
	03	66	0	13	0	0	79
Total S-S-F		276	0	60	6	0	342
LANGOUSTE	01	0	0	104	6	0	110
	02	0	0	92	5	0	97
	03	0	0	154	6	0	160
Total LANGOUSTE		0	0	350	17	0	367
CEPHALOPODES	01	23	0	2356	636	0	3015
	02	0	0	3275	959	0	4234
	03	69	0	4178	735	0	4983
Total CEPHALOPODES		92	0	9809	2331	0	12232
CONSERVE	01	0	0	84	0	0	84
	02	0	0	105	0	0	105
	03	0	0	66	0	0	66
Total CONSERVE		0	0	254	0	0	255
Total général		87582	38294	43689	25914	273	195754

Source : Douanes

(*) les virgules sont arrondies

Tableau 7: Volume au deuxième trimestre 2019 (T)

T2 - volume (tonnes)	Mois	Afrique	Russie	Europe	Asie (-Russie)	Amérique	Total Général
CREVETTES	04	0	0	151	0	0	151
	05	0	0	137	0	0	137
Total CREVETTES		0	0	288	0	0	288
FARINES	04	380	0	6880	10705	0	17965
	05	120	0	1234	6437	0	7791
	06	120	56	2204	4122	0	6502
Total FARINES		620	56	10318	21265	0	32259
FRAIS	04	128	0	1218	5	0	1351
	05	277	0	830	11	0	1118
	06	224	0	810	7	0	1041
Total FRAIS		629	0	2858	24	0	3510
HUILES	04	0	0	2861	0	0	2861
	05	0	0	2022	0	0	2022
	06	200	0	3269	0	0	3469
Total HUILES		200	0	8151	0	0	8351
DEMERSAUX	04	6	0	119	11	0	136
	05	15	0	171	19	0	206
	06	4	0	147	23	0	174
Total DEMERSAUX		26	1	436	52	0	515
CONGELES	04	26968	12351	634	1700	402	42055
	05	36430	18854	1157	2789	0	59230
	06	32978	14461	1052	2424	0	50916
Total CONGELES		96377	45666	2843	6913	402	152201
PELAGIQUES	04	2262	0	0	1214	0	3476
	05	5122	0	0	1956	0	7077
	06	2761	0	0	1645	0	4406
Total PELAGIQUES		10144	0	0	4815	0	14959
S-S-F	04	189	0	0	4	0	193
	05	119	0	27	4	0	150
	06	61	0	0	385	0	446
Total S-S-F		369	0	27	393	0	789
LANGOUSTE	04	0	0	69	15	0	84
	05	0	0	172	24	0	196
	06	0	0	56	9	0	65
Total LANGOUSTE		0	0	298	48	0	346
CEPHALOPODES	04	0	0	3416	2328	0	5743
	05	28	0	3511	3330	0	6869
	06	0	0	980	517	0	1497
Total CEPHALOPODES		28	0	7907	6175	0	14110
CONSERVE	04	0	0	36	0	0	36
	05	0	0	17	0	0	17
	06	9	0	46	0	0	55
Total CONSERVE		9	0	98	0	0	107
Total général		108402	45723	33223	39684	402	227435

Source : Douanes

(*) les virgules sont arrondies

3.6. Exportations mensuelles en valeur

Tableau 8: Valeur des exportations au premier trimestre 2019 (T)

T1-2019 (millions MRU)	Mois	Afrique	Russie	Europe	Asie (-Russie)	Amérique	Total (millions MRU)
CREVETTES	01	0	0	36	0	0	36
	02	0	0	7	0	0	7
	03	0	0	29	0	0	29
Total CREVETTES		0	0	72	0	0	72
FARINES	01	11	0	273	257	0	542
	02	16	13	97	205	0	331
	03	12	0	100	364	0	476
Total FARINES		39	13	471	826	0	1 349
FRAIS	01	5	0	51	0	0	56
	02	4	0	59	0	0	62
	03	3	0	60	0	0	63
Total FRAIS		12	0	170	0	0	182
HUILES	01	0	0	256	27	0	283
	02	1	0	97	0	0	98
	03	0	0	105	0	0	105
Total HUILES		1	0	458	27	0	487
DEMERSAUX	01	1	0	29	2	0	32
	02	1	0	25	1	0	27
	03	0	0	5	1	0	6
Total DEMERSAUX		2	0	58	4	0	65
CONGELES	01	477	342	90	30	3	941
	02	309	258	42	42	0	651
	03	433	434	53	42	0	961
Total CONGELES		1 218	1 034	185	114	3	2 553
PELAGIQUES	01	28	0	0	0	0	28
	02	13	0	0	8	0	21
	03	39	0	0	0	0	39
Total PELAGIQUES		80	0	0	8	0	88
S-S-F	01	1	0	1	0	0	2
	02	2	0	3	0	0	4
	03	1	0	1	0	0	1
Total S-S-F		3	0	4	0	0	8
LANGOUSTE	01	0	0	12	2	0	14
	02	0	0	23	2	0	25
	03	0	0	33	3	0	37
Total LANGOUSTE		0	0	69	7	0	76
CEPHALOPODES	01	0	0	1 035	286	0	1 322
	02	0	0	1 242	309	0	1 551
	03	7	0	1 329	238	0	1 574
Total CEPHALOPODES		8	0	3 606	832	0	4 446
CONSERVE	01	0	0	32	0	0	32
	02	0	0	36	0	0	36
	03	0	0	25	0	0	25
Total CONSERVE		0	0	93	0	0	93
Total (millions MRU)		1 364	1 047	5 186	1 818	4	9 418

Source : Douanes

(*) les virgules sont arrondies

Tableau 9: Valeur des exportations au deuxième trimestre 2019 (T)

T2-2019 (millions MRU)	Mois	Afrique	Russie	Europe	Asie (-Russie)	Amérique	Total (millions MRU)
CREVETTES	04	0	0	43	0	0	43
	05	0	0	40	0	0	40
Total CREVETTES		0	0	83	0	0	83
FARINES	04	17	0	300	467	0	784
	05	5	0	54	282	0	341
	06	5	2	97	182	0	287
Total FARINES		27	2	451	931	0	1 412
FRAIS	04	3	0	45	0	0	49
	05	6	0	32	1	0	39
	06	5	0	28	0	0	33
Total FRAIS		15	0	106	1	0	121
HUILES	04	0	0	120	0	0	120
	05	0	0	85	0	0	85
	06	8	0	138	0	0	146
Total HUILES		8	0	342	0	0	350
DEMERSAUX	04	0	0	6	1	0	6
	05	1	0	9	1	0	11
	06	0	0	8	1	0	9
Total DEMERSAUX		1	0	22	3	0	26
CONGELES	04	372	339	36	68	6	820
	05	564	517	64	85	0	1 229
	06	560	397	42	95	0	1 093
Total CONGELES		1 495	1 252	141	248	6	3 142
PELAGIQUES	04	33	0	0	17	0	50
	05	70	0	0	29	0	99
	06	40	0	0	24	0	65
Total PELAGIQUES		143	0	0	70	0	213
S-S-F	04	2	0	0	0	0	2
	05	1	0	1	0	0	3
	06	1	0	0	8	0	9
Total S-S-F		5	0	1	9	0	14
LANGOUSTE	04	0	0	19	4	0	23
	05	0	0	30	6	0	37
	06	0	0	8	2	0	10
Total LANGOUSTE		0	0	57	12	0	69
CEPHALOPODES	04	0	0	1 116	783	0	1 900
	05	1	0	1 027	1 066	0	2 095
	06	0	0	316	154	0	471
Total CEPHALOPODES		1	0	2 460	2 004	0	4 465
CONSERVE	04	0	0	12	0	0	12
	05	0	0	6	0	0	6
	06	3	0	15	0	0	19
Total CONSERVE		3	0	34	0	0	37
Total (millions MRU)		1 699	1 254	3 697	3 277	6	9 933

Source : Douanes

(*) les virgules sont arrondies

Volume des exportations trimestrielles par type de produit

	Trim1	Trim2	Total (tonnes)	%
CREVETTES	249	288	537	0%
FARINES	31 001	32 259	63 259	15%
FRAIS	4 471	3 510	7 981	2%
HUILES	11 678	8 351	20 028	5%
DEMERSAUX	889	515	1 405	0%
CONGELES	128 233	152 201	280 434	66%
PELAGIQUES	6 039	14 959	20 998	5%
S-S-F	342	789	1 131	0%
LANGOUSTE	367	346	712	0%
CEPHALOPODES	12 232	14 110	26 342	6%
CONSERVE	255	107	362	0%
Total (tonnes)	195 754	227 435	423 189	100%
%	46%	54%	100%	

Source : Douanes

Valeur des exportations trimestrielles par type de produit

	Trim1	Trim2	Total (millions MRU)	%
CREVETTES	72	83	155	1%
FARINES	1 349	1 412	2 760	14%
FRAIS	182	121	303	2%
HUILES	487	350	837	4%
DEMERSAUX	65	26	91	0%
CONGELES	2 553	3 142	5 695	29%
PELAGIQUES	88	213	302	2%
S-S-F	8	14	22	0%
LANGOUSTE	76	69	145	1%
CEPHALOPODES	4 446	4 465	8 911	46%
CONSERVE	93	37	130	1%
Total (million MRU)	9 418	9 933	19 350	100%
%	49%	51%	100%	

Source : Douanes

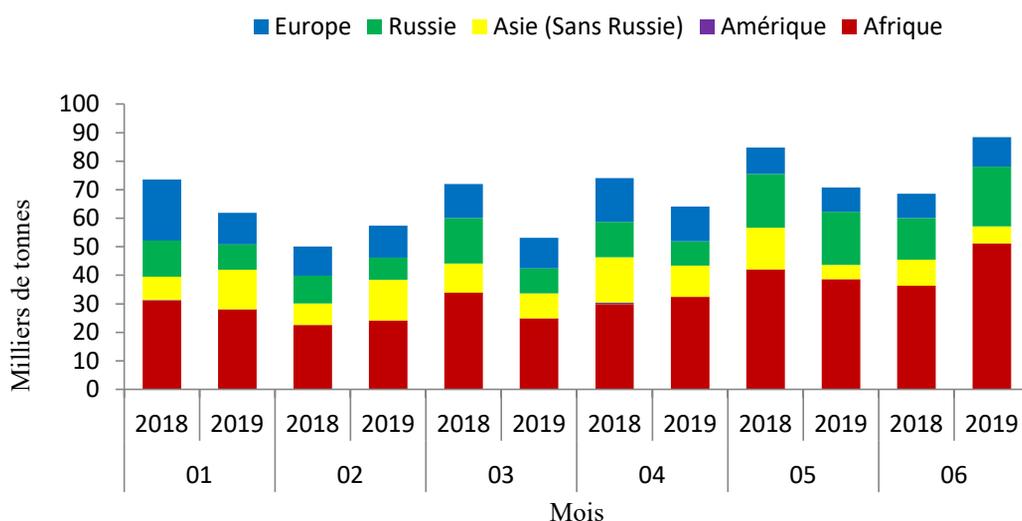


Figure 13: Valeur des exportations par mois de 2019 et 2018

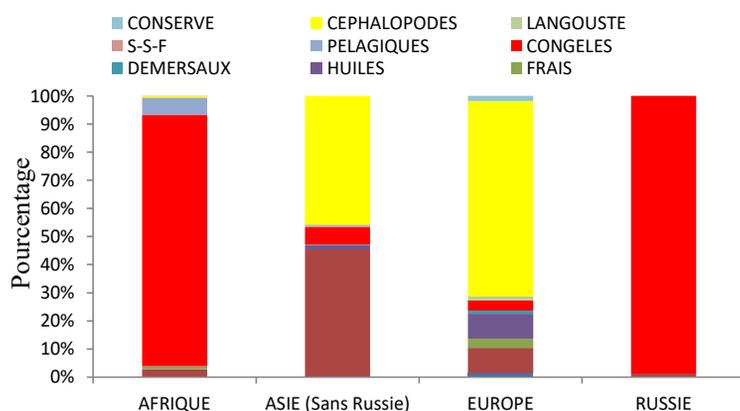


Figure 14: pourcentage des valeurs des exportations par destination et type de produit durant le premier trimestre de 2019

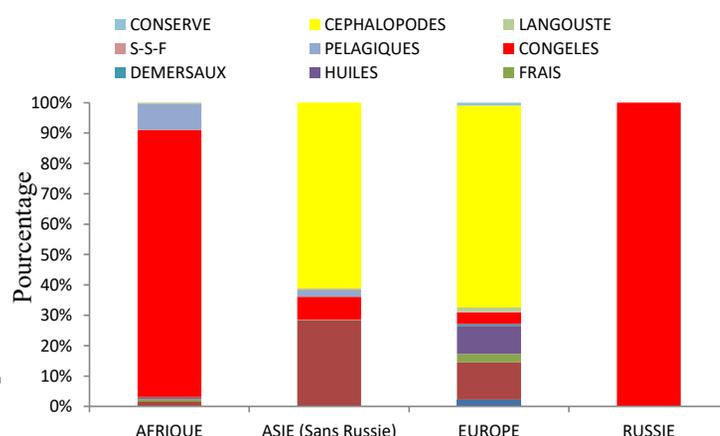


Figure 15: pourcentage des valeurs des exportations par destination et type de produit durant le second trimestre de 2019

Variation de poids et valeur par produits exportés en 2018 et 2019

	Poids (T) Jan - juin 2018	Poids (T) Jan - juin 2019	Variation Poids	Valeur (MRU) Jan - juin 2018	Valeur (MRU) Jan - juin 2019	Variation valeur
CEPHALOPODES	20 056 582	26 342 073	24%	7 393 759 909	8 910 905 147	17%
CONSERVE	341 376	361 770	6%	117 847 732	129 561 030	9%
CREVETTES	1 070 473	536 639	-99%	317 800 861	155 206 822	-105%
DEMERSAUX	2 463 323	1 404 608	-75%	196 034 139	91 048 655	-115%
CONGELES	240 554 872	280 433 845	14%	5 891 074 495	5 695 334 477	-3%
FARINE	55 766 809	63 259 203	12%	2 279 022 720	2 760 123 035	17%
FRAIS	10 447 994	7 981 225	-31%	407 341 304	303 110 588	-34%
HUILES	12 921 700	20 028 479	35%	465 424 873	836 978 050	44%
LANGOUSTE	723 599	712 277	-2%	178 090 612	144 936 769	-23%
PELAGIQUE	50 845 013	20 998 061	-142%	1 031 337 238	301 523 370	-242%
Salé-Sêché-Fumé	506 617	1 131 020	55%	12 003 860	21 743 604	45%
Total	395 698 357	423 189 199	6%	18 289 737 742	19 350 471 548	5%

Variation de poids et valeur par destination d'exportation en 2018 et 2019

	Poids (T) Jan - juin 2018	Poids (T) Jan - juin 2019	Variation Poids	Valeur (MRU) Jan - juin 2018	Valeur (MRU) Jan - juin 2019	Variation valeur
Afrique	199 389 940	195 984 740	-2%	4 494 632 872	3 062 378 786	-47%
Amérique	56 452	675 453	92%	5 162 612	9 297 470	44%
Asie (- Russie)	58 592 685	65 598 950	11%	4 117 552 663	5 095 364 864	19%
Russie	73 629 832	84 017 550	12%	1 864 224 439	2 301 012 259	19%
Europe	64 029 450	76 912 506	17%	7 808 165 157	8 882 418 168	12%
Total	395 698 357	423 189 199	6%	18 289 737 742	19 350 471 548	5%

Les marchés et les prix à l'exportation

Les prix à l'exportation sont restés stables durant les deux premiers trimestres de l'année 2019 pour quasiment l'ensemble des produits. En effet, hormis les démersaux, les produits salés-séchés, le frais et les céphalopodes qui ont connu une régression respectivement de -31%, -24%, -15% et -13%, les prix des autres produits sont restés quasiment stables.

En termes des marchés de destination, les crevettes ont été exportées uniquement sur le marché européen et leur prix est resté stable autour de 289 000 MRU/tonne. Les frais ont été exportés en Europe et en Afrique à 42 000 et 26 000 MRU respectivement. La farine a été exportée vers les quatre marchés traditionnels (Europe, Afrique, Asie et Russie) à des prix légèrement plus élevés sur les marchés européen et africain (44 000 MRU par tonne). Les huiles ont été exportées en Europe, Afrique et Asie à un prix moyen de 42 000 MRU/tonne. Il en est de même pour les démersaux. Cependant le prix de ce produit était plus élevé sur le marché européen (73 000 MRU/tonne). Les congelés ont été exportés sur cinq marchés (Afrique, Europe, Russie, Asie et Amérique). Au cours du 1er trimestre le prix de ce produit était plus élevé sur le marché asiatique (34 000 MRU/tonne) mais au 2ème trimestre son prix sur le marché européen s'est beaucoup accru passant de 29 000 à

50 000 MRU/tonne. Les pélagiques ont été exportés sur les marchés africain et russe et leurs prix sont restés stables durant les deux trimestres, autour de 15 000 MRU/tonne. Les produits salés, séchés et fumés ont été exportés en Afrique et en Europe durant le 1er trimestre, cependant au 2ème trimestre, en plus de ces deux marchés, sur le marché asiatique. La langouste a été exportée uniquement sur les marchés européen et asiatique. Concernant les céphalopodes, la structure traditionnelle des marchés n'a pas changé durant les deux premiers trimestres, cependant on note une diminution des prix de ces produits durant le 2ème trimestre.

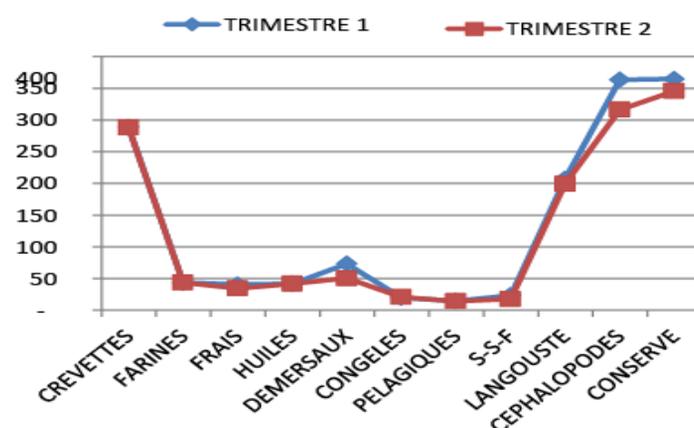


Figure 16: Evolution des prix moyens tous marchés confondus

Prix moyens (milliers MRU/T) à l'exportation tous marchés confondus

PRODUITS	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	EVOLUTION (%)
CREVETTES	289	288	-0,3
FARINES	44	44	0
FRAIS	41	34	- 17
HUILES	42	42	0
DEMERSAUX	73	50	- 32
CONGELES	20	21	5
PELAGIQUES	15	14	- 7
S-S-F	23	18	- 22
LANGOUSTE	207	199	- 4
CEPHALOPODES	363	316	- 13
CONSERVE	365	346	- 5

Prix (milliers MRU/T) par marché de destination au 1er trimestre 2019

	AFRIQUE	RUSSIE	EUROPE	ASIE	AMERIQUE
CREVETTES			289		
FARINES	44	43	43	44	
FRAIS	26		42	-	
HUILES	42		42	41	
DEMERSAUX	61		73	61	
CONGELES	15	27	29	34	11
PELAGIQUES	15			15	
S-S-F	11		67	-	
LANGOUSTE			197	412	
CEPHALOPODES	87		368	357	
CONSERVE			366		

Prix (milliers MRU/T) par marché de destination au 2ème trimestre 2019

	AFRIQUE	RUSSIE	EUROPE	ASIE	AMERIQUE
CREVETTES			288		
FARINES	44	36	44	44	
FRAIS	24		37	42	
HUILES	40		42		
DEMERSAUX	38	-	50	58	
CONGELES	16	27	50	36	15
PELAGIQUES	14			15	
S-S-F	14		37	23	
LANGOUSTE			191	250	
CEPHALOPODES	36		311	325	
CONSERVE	333		347		

«Eau de colle» : Un produit issu de la centrifugation des farines et huiles de poisson

Les farines de poisson sont un produit animal obtenu par séparation de la phase liquide (eau et lipides, extraite par cuisson/pressage) et des protéines, puis par broyage et séchage. Elles sont riches en protéines animales (lysine, méthionine) faciles à digérer pour de nombreux mammifères et oiseaux.

Les matières premières utilisées pour la production de farine et huile de poisson peuvent avoir été pêchées spécialement à cette fin ou des déchets de l'industrie du poisson (rejet de la chaîne de filetage ou valorisation de captures excédentaires invendues ou de poissons abimés lors de la pêche ou du transport ou présentant des anomalies qui défavoriseraient sa vente...).

Dans la première étape de traitement, la matière première est chauffée pour qu'elle se désintègre et libère l'huile de poisson. Après avoir été chauffé, le produit est tamisé pour être séparé en une phase solide riche en protéines et en une phase liquide qui contient de l'huile, de l'eau et des solides fins. Ensuite, la phase solide provenant du tamis est séparée en un tourteau et en une phase liquide par le biais de pressage. Finalement, le tourteau est séché pour obtenir la farine de poisson.

La phase liquide provenant des procédés de tamisage et de pressage est séparée en huile de poisson, eau de colle et solides. Pour réaliser cette séparation, un décanteur sépare la matière solide puis une centrifugeuse qui sépare l'huile de poisson de l'«eau de colle».

Ce produit dénommé «eau de colle» est un résidu d'odeur puante insupportable issu de la centrifugation des huiles de poisson. Un cumul de quantité atteignant une moyenne de milliers de tonnes par an de cette «eau de colle» est exportée par des exportateurs de nationalité étrangère.

Le schéma illustre le processus de production de farine et huile de poisson à partir de ce produit, et que pour s'en servir de cette eau de colle, elle est recueillie et évaporée pour récupérer les composés dissous (concentrés), qui sont incorporés au gâteau de presse, tout comme les matières en suspension recueillies lors de la décantation. Le gâteau de presse est enfin séché, broyé à la granulométrie désirée, et conditionné pour produire la farine.

En conséquence, les quantités importantes de cette «eau de colle» exportées, comme résidu, seront revalorisées ailleurs pour en produire la farine de poisson.

A cet effet, il y a lieu de revoir l'opportunité et la rentabilité d'un tel investissement permettant de domestiquer et valoriser cette activité en interne à travers la mise en place des techniques industrielles nécessaires garantissant une exploitation rationnelle sur le sol national de tous nos produits et coproduits orientées vers la filière farine et huile de poisson.



Le processus de production de la farine et huile de poisson

